

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 26 mai 2020

Nombre de membres afférents : 19
En exercice : 19 Qui ont pris part à la délibération : 19
Date de la Convocation : 19/05/2020
Date d'affichage : 19/05/2020

L'an deux mil vingt et le vingt- six mai à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué par le Maire sortant, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle du Conseil, sous la présidence de : Monsieur Yves COURBIS, Maire.

Présents : Jean- Michel GAMORE- Mylène DELORME - Christophe GRANGER- Mathilde SAVARY- GAUTHIER Laurent- Véronique AUGIZEAU- Jean GRANGER- Alexandra CHABANIS- Laure DUCHAMP- David MAGNET- Joël MALIGNIER- Nathalie MARECHAL- Jean- Luc MONTAGNER- Marylin MOUTET- Daniel PEYROL- Céline POIRRIER- Aurèlie SYLVESTRE- Patrice TETARD.

Daniel PEYROL a été nommé secrétaire de séance.

Délibération 2020-015 : Création de 5 postes d'adjoints

Vu l'article L 2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Considérant les résultats des élections municipales en date du 15 mars 2020, l'effectif légal du Conseil Municipal étant de 19 membres :

Considérant que le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal ;

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ses membres de créer cinq postes d'adjoints qui entreront en fonction dès leur élection.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus
Et ont signé au registre tous les membres présents.

- POUR : 19
- CONTRE : 0
- ABSTENTION : 0

Yves COURBIS
Maire



